



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service interministériel de défense  
et de protection civile (SIDPC)

**CABINET**

Arras, le **14 JUIN 2021**

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les maires du Pas-de-Calais  
*en communication à Monsieur le président de l'association  
des maires et des présidents d'intercommunalités  
et à Mesdames et Messieurs les sous-préfets*

**OBJET** : élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 – rappel des mesures sanitaires

**RÉFÉRENCES** : instruction ministérielle du 28 avril 2021 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections départementales, régionales et des élections aux assemblées et circulaire préfectorale du 3 juin 2021 relative aux élections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021.

Dans le cadre de la préparation des élections départementales et régionales, les 20 et 27 juin 2021, vous avez été destinataires de deux instructions précisant leurs modalités d'organisation.

Toutefois, compte-tenu du contexte sanitaire actuel, il me paraît important de vous rappeler que les personnes qui participeront à l'organisation de ces élections et aux éventuelles soirées électorales devront scrupuleusement respecter les gestes barrières.

Vous veillerez à ce que l'obligation du port du masque soit effectivement respectée par tous et à ce que le lavage des mains soit le plus régulier possible. Une distanciation physique d'au moins 1,5 mètre entre chaque personne devra être respectée et les situations de promiscuité prolongée seront à éviter. De plus, et afin de diminuer le risque de contamination, il conviendra d'aérer les locaux plusieurs fois par jour pendant plusieurs minutes.

En outre, la prudence devra être de mise pour l'organisation de moments de convivialité. En effet, ces événements festifs ne devront pas générer de relâchement sur le respect de ces gestes barrières.

Enfin, et jusqu'au 30 juin 2021, je vous rappelle que les rassemblements de plus dix personnes demeurent interdits sur la voie publique.

Mes services sont à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Le préfet,

Louis LE FRANC

